

CORRECTION DNB BLANC N°2

EMC. 10 points.

Doc.1 : L'organisation de la justice internationale.

ONU		Peut saisir ↓
C.I.J Cour internationale de justice	Des tribunaux « ad hoc »	C.P.I Cour pénale internationale
= tribunal de l'ONU Création : 1946 Membres : les 193 Etats membres de l'ONU en 2018 Siège : La Haye ; Pays-Bas Objectifs : tranche les conflits entre Etats comme les problèmes de frontières.	Créés pour un conflit en particulier Ex : tribunal pénal international pour le Rwanda. 1994.	Organisation indépendante. Création : 1998 (statut), 2002 (installation) Membres : 123 Etats en 2014 mais pas la Chine, l'Inde, les USA ou la Russie... Siège : La Haye ; Pays-Bas Objectifs : juger des hommes et des femmes poursuivis pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide.

1° Doc.1 : De quand date les débuts de la justice internationale ? Pour quelles raisons à votre avis ?

Les débuts de la justice internationale remontent à **1946** avec la création de la CIJ, tribunal de l'ONU, organisation créée fin 1945 lors de la Conférence de San Francisco. Buts : **construire et maintenir la paix par la négociation et la coopération entre les Etats au sortir d'une guerre qui a fait 50 M. de morts, guerre marquée par les génocides juif : shoah et tzigane : samudaripen.**

Doc. 2 : « Un jour historique pour la justice internationale ».

« Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a reconnu ce 24 mars 2006 [...] Radovan Karadzic -président de la République serbe de Bosnie entre 1992 et 96- coupable de génocide pour le massacre de Srebrenica, et de neuf autres condamnations pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre et l'a condamné à 40 ans de prison [...] Il est jugé responsable de la campagne de purification ethnique menée dès le début du conflit en Bosnie. A ce titre, il est aussi condamné pour les 44 mois de siège de Sarajevo qui ont fait dix mille morts [...] Ce verdict envoie un signal fort à tous ceux qui sont en position de responsabilité, leur indiquant qu'on leur demandera des comptes pour leurs actes » a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon ».

2° Doc. 1 & 2 : Que jugent les tribunaux de la justice internationale ? Dans quel but ?

Les tribunaux de la justice internationale jugent les conflits entre Etats et les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Ces crimes sont en France imprescriptibles (que le temps ne peut abolir). La notion de génocide a été définie par le juriste Raphaël Lemkin et servira lors du procès de Nuremberg (1945-46). **Il s'agit de punir les responsables de ces actes.**

Doc.3 : « Le président du Soudan Omar El-Béchet est poursuivi pour crimes de guerre et crime contre l'humanité depuis 2009 et pour génocide depuis 2010. Mais, il est toujours libre : le pouvoir de la CPI dépend de la volonté des gouvernements de coopérer avec la CPI ».

3° Doc. 1 & 3 : Expliquez à quelle condition la justice internationale peut être efficace.

La justice internationale ne peut être efficace que si tous les Etats la reconnaissent et coopèrent. C'est loin d'être le cas avec l'absence de pays comme les USA, la Chine ou la Russie.

4° Rappelez en quelques lignes ce qu'est la justice internationale et à quels obstacles elle se heurte.

La justice internationale est née aux lendemains de la seconde guerre mondiale de la nécessité de juger, punir et comprendre l'énormité des crimes commis : crimes de guerre, contre l'humanité et génocide. A cette fin, des tribunaux sont créés. En sommeil au cours de la Guerre froide, l'aspiration à un monde non violent et plus juste renaît à la fin du XX° avec la volonté de poursuivre et juger les personnes s'étant rendues coupables de violations graves du droit international humanitaire : Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie en 1993, TPI pour le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994... En même temps qu'elle se construit, la justice internationale se heurte à la mauvaise volonté de nombreux et importants Etats -comme les USA- qui refusent de reconnaître sa compétence de peur de limiter leur souveraineté et de mettre en danger leurs ressortissants.

<http://www.justice.gouv.fr/europe-et-international-10045/la-justice-internationale-10046/>

HISTOIRE. 20 points.

Document. Le programme du Conseil National de la Résistance, 15 mars 1944.

Le texte a été diffusé au printemps 1944 dans la clandestinité, par les journaux des mouvements de résistance.

« Né de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée. Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. [...] Aussi les représentants des organisations de Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste.

I. Plan d'action immédiate.

Les représentants des organisations de Résistance des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR [...] proclament leur volonté de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées entreprendront sur le continent, mais aussi de hâter cette libération, d'abrégé les souffrances de notre peuple, de sauver l'avenir de la France en intensifiant sans cesse et par tous les moyens la lutte contre l'envahisseur et ses agents, commencée dès 1940. [...]

II. Mesures à appliquer dès la libération du territoire [...]

4°) Afin d'assurer :

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation (...)
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5°) Afin de promouvoir les réformes indispensables : [...] Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ; [...]
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail [...]
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

1° Identifiez les auteurs du texte.

Les auteurs du document sont « **les représentants des organisations de Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR** ».

2° Pourquoi le programme d'action du Comité National de la Résistance daté du 15 mars 1944 a-t-il été adopté dans la clandestinité ? Expliquez la phrase soulignée en quelques lignes en faisant appel à vos connaissances.

Programme adopté dans la clandestinité car, en s'opposant à l'ordre nazi secondé par le gouvernement de Vichy et sa Milice, **les Résistants risquent leurs vies et celles des leurs proches** (représailles). Ils doivent donc être prudents, se cacher, cloisonner leurs activités et actions et recourir à des identités multiples. Les combattants de l'ombre souhaitent participer à la libération de la France **en apportant tout leur soutien aux armées régulières qui vont bientôt débarquer (6 juin 44)**.

3° Comment expliquer que le général de Gaulle soit mentionné dans le dernier paragraphe ?

De Gaulle est mentionné pour deux raisons : **il est le fondateur de la résistance depuis l'Appel du 18 juin 40 et il préside aux destinées du CFLN** (Comité Français de Libération Nationale) qui deviendra en juin 44 le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF).

4° Les projets de réformes du CNR après la libération du territoire :

Les projets de réformes du CNR après la libération du territoire.	
Sur le plan des droits et libertés	Sur le plan social
Etablissement de la démocratie et du suffrage universel	Droit au travail et au repos
Liberté de pensée, de conscience, d'expression	Plan complet de Sécurité sociale
Liberté de la presse ; Liberté d'association, réunion, manifestation	Retraite aux vieux travailleurs
Egalité devant la loi	

5° À partir de deux exemples précis, relevés dans le texte, montrez que le programme du CNR a été appliqué à partir de 1944.

Les Français retrouvent le chemin des urnes dès 1945 pour les élections municipales puis à la Constituante. Et pour la **première fois, les femmes votent. La même année, « pour fermer la porte à la misère », la Sécurité sociale est créée.** Elle rembourse les dépenses de santé, verse des pensions de retraite et des allocations familiales.

GEOGRAPHIE. 20 points.

1° Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes, présentez la diversité des espaces productifs français et leurs évolutions.

Introduction : On appelle espaces productifs des parties du territoire directement dédiées à la production de richesses, qu'elles soient industrielles, agricoles ou de services.

Problématique : Comment ces espaces productifs évoluent-ils ?

Le premier type d'espace productif est l'espace industriel. Il est le lieu de la transformation des matières premières en biens d'équipement et de consommation dans un cadre : l'usine. Jadis concentrés dans le N-NE sur les matières premières et les sources d'énergie, l'espace industriel recherche aujourd'hui les compétences d'une main d'œuvre très qualifiée afin de s'adapter aux contraintes de la mondialisation et aux évolutions technologiques. **Les entrepreneurs recherchent de préférence des territoires bien équipés en infrastructures et réseaux de communication** (routes, aéroport, port, réseau Internet...) : **ils privilégient les aires urbaines et les métropoles** avec leurs technopôles, centres de recherches, laboratoires, proximité des Universités et grandes écoles... Ces (dé)localisations internes contribuent à la multiplication des friches industrielles difficiles à reconvertir

et au sentiment d'abandon ressenti par une large fraction de la population (thème de la France périphérique ou « d'en bas »).

Les mutations qui affectent l'espace agricole ne sont pas moins importantes. A la figure millénaire du paysan vivant de peu et en autarcie a succédé l'image du chef d'exploitation qui raisonne en termes de rentabilité, d'efficacité de ses investissements, un œil rivé sur les prix du marché européen eux-mêmes tributaires des cours mondiaux (bourse de Chicago par ex.). D'où **la course au productivisme** –grandes cultures céréalières du bassin parisien ; élevage intensif hors sol –ferme « des milles vaches » dans la Somme ; **agriculture sous contrat avec les industries agro-alimentaires (IAA)**... Cette agriculture capitaliste (qui demande beaucoup de capitaux pour produire) est à l'origine d'une **uniformisation des paysages agraires au bénéfice de l'openfield** /au détriment du bocage et à l'abandon de territoires jugés peu rentables comme la moyenne montagne. D'où de **nombreuses déprises agricoles et le même sentiment d'abandon de la part du monde rural et agricole.**

Quant à l'espace productif de services, il présente un visage contrasté. Ce sont d'abord les **espaces touristiques en plein essor avec l'accroissement du temps libre, l'élévation du niveau de vie et le développement des mobilités** à commencer par la voiture : multiplication des stations balnéaires, de sports d'hiver, de parcs de loisirs... Aucune région n'échappe à cette vague qui est à l'origine de plus de 2 millions d'emplois directs et indirects. **Les services, c'est aussi le tertiaire supérieur, celui des métiers de conception** liés souvent aux grandes entreprises industrielles et comme elles implantées dans les aires urbaines à l'image des start-up /jeunes pousses qui ne sauraient prospérer sans **les emplois de services** (propreté, gardiennage...). Si les banques, cabinets d'assurances ou de courtage colonisent les centres-villes, **la grande distribution** s'implante majoritairement aux entrées des villes, artificialisant des centaines d'hectares chaque année (les zones commerciales et leurs parkings).

Conclusion. Les espaces productifs évoluent donc sous une double contrainte : celle des mutations technologiques et celle des contraintes liées à la mondialisation. Ainsi se dessine une nouvelle carte économique de notre pays, favorisant les métropoles, les couloirs de circulation (vallées de la Seine et du Rhône), l'arc des technopôles mais délaissant des espaces comme la diagonale des faibles densités (l'axe Champagne-Massif central-Pyrénées).

2° A l'aide des consignes, localisez et nommez sur le fond de carte ci-dessous :

A) Le continent représenté : l'Europe.

